REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
**Service communication et information**

Genève, le 29 juin 2024
Aux représentantes et représentants
des médias

**Communiqué de presse du département des institutions et du numérique**

# ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE – Annulation de toutes les manifestations

L'alerte météorologique ayant été confirmée ce matin à 8h00, le département des institutions et du numérique (DIN) a décidé d'annuler toutes les autorisations de manifestations du samedi 29 juin 2024 à partir de 14h00. En effet, les risques de survenance d'une violente tempête, avec des rafales tempétueuses de 100 km/h, de gros grêlons, d'impacts de foudre et d'abondantes averses sont hautement probables. Dans ce cas, la sécurité des diverses manifestations ne pourra pas être assurée et les rassemblements feront courir un danger pour l'ensemble des personnes y participant.

Par ailleurs, le département rappelle que la violence des orages annoncés est telle qu'il est recommandé de prendre, en particulier, les précautions suivantes:

1. éviter d'être en extérieur au moment du pic orageux
2. s'éloigner de toute infrastructure susceptible d'être emportée
3. mettre vos objets extérieurs à l'abri
4. éviter les plans d'eau (crues) et les lieux exposés à la foudre (arbres, pylônes, crêtes).

Tenez-vous informés de l'évolution de la situation et, en cas de besoin et selon la nature des conséquences de cet orage, vous pouvez contacter le 117 (sécurité), le 118 (sinistres) et le 144 (santé).

- Arrêté du DIN du 29 juin 2024

*Pour toute information complémentaire: M. Sébastien Grosdemange, secrétaire général adjoint, DIN, T. 022 546 74 71.*